

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR L'IJECT 2022-2023

Montants repères des activités et des forums

Catégories et montants repères

1. **Activité ou forum à l'intention du personnel enseignant, des instructrices et instructeurs et du personnel**

- Forums pour enseignantes et enseignants de la DRC, instructrices et instructeurs, personnel (secondaire et collégial)

Ces forums sont normalement offerts au cours d'une même journée. (Des élèves du niveau collégial ou secondaire peuvent dans certains cas prendre part à ces activités et leur participation est alors financée selon le même montant repère.)

Montant repère : 50 \$ / participant

2. **Activités ou forums à l'intention des élèves et des parents, tutrices et tuteurs**

- Activités pratiques pour les élèves, les parents et les tutrices et tuteurs

Cette catégorie regroupe les activités qui s'adressent aux élèves et aux parents. (Le personnel enseignant et les instructrices et instructeurs peuvent également prendre part à ces activités ; leur participation est alors financée selon le même montant repère.)

Exemples : Expériences pratiques au collège pour les élèves de la 7^e à la 12^e année (y compris les élèves adultes) au collège; ateliers liés au curriculum offerts dans une école par des étudiantes et étudiants du collège à des élèves de la 7^e à la 12^e année.

Montant repère : 50 \$ / participant

3. **Autre**

Veillez décrire en détail l'activité et le financement demandé.

Exemple : Afficher des approches novatrices et efficaces en marge des programmes à double reconnaissance de crédit sur le site Web des équipes de planification régionale (EPR).

Pas de montant repère – Veuillez inscrire la demande de financement dans la section « Financement divers » du formulaire de demande.

Si le montant repère génère trop ou pas assez de financement pour mettre en œuvre une activité ou un forum, les EPR devraient préciser leur demande dans la section Divers de la demande en ligne plutôt que de présenter une demande de financement repère.

Planification des activités et des forums

Activités prioritaires pour 2022-2023 :

- Une journée d'activités pratiques pendant la journée d'école ordinaire. Les élèves des 7e et 8e années sont la première priorité, ceux des 9e et 10e années la deuxième priorité, et ceux des 11e et 12e années la troisième priorité. On encourage la présentation de demandes d'activités destinées aux élèves adultes.
- Activités destinées aux élèves qui n'ont pas la chance de participer à des activités au collège
- Activités qui encouragent le mentorat d'élèves de la 7e et de la 8e année par une apprentie, un apprenti, ou par une étudiante ou un étudiant du collège
- Des forums améliorés pour les parents, tutrices et tuteurs offerts dans des établissements d'études postsecondaires locaux et qui fournissent de l'information pour appuyer la sensibilisation aux possibilités d'études postsecondaires, ainsi qu'aux itinéraires et aux ressources pour assurer des transitions en douceur.
- Projets pilotes en appui à la transition du PAJO de niveau 1
- Des forums pour les éducatrices et éducateurs des programmes à double reconnaissance de crédit

Les demandes de financement pour les projets pilotes de Accompagnement L'EAC (L'école au collège) peuvent être effectuées dans la catégorie "Divers" des programmes de la DRC.

Les activités nécessitant l'hébergement pour une nuitée ne seront prises en considération que si les distances le requièrent. Les activités et les forums devraient se dérouler dans un campus collégial ou dans une école (c'est-à-dire pas dans une salle communautaire ou de syndicat).

Les activités d'anticipation pour les MHS ne seront pas approuvées car elles devraient être financées dans le cadre du programme de la MHS.

On recommande aux EPR de fonder leurs décisions concernant les activités et forums sur les données des années antérieures. Elles doivent porter une attention particulière au nombre de participantes et de participants approuvés par rapport au nombre réel de participantes et de participants.

Temps de détachement des enseignantes et enseignants et frais de transport

Les coûts associés au détachement des enseignantes et enseignants et aux frais de transport ne sont pas inclus dans les montants repères. En conséquence, veuillez inscrire les coûts prévus dans la section du formulaire de demande en ligne « Financement supplémentaire ». Pour le détachement du personnel enseignant, les EPR devraient travailler avec les conseils scolaires afin de réduire ce type de coût en puisant, si possible, dans les fonds des conseils réservés au perfectionnement professionnel.

Frais divers

Tout coût non intégré dans les montants repères peut être réclamé dans la section des frais « divers » de la proposition. Cependant, les coûts suivants ne seront pas approuvés dans la section « divers », car ils sont inclus dans le calcul des montants repères :

- Installations
- Planification, coordination ou élaboration de programmes
- Équipement audio-visuel
- Achats de programmes-cadres ou de ressources
- Réunions ou séances
- Alimentation et restauration
- Célébrations spéciales et cérémonies de remise de prix
- Membres du corps professoral et du personnel de soutien, à moins qu'ils ne soient au centre de l'activité à titre de présentateurs ou de participants
- Temps de détachement du personnel enseignant du secondaire qui accompagne les élèves au collège
- Frais d'administration des établissements pour les services financiers

Transfert de fonds entre des catégories de financement ou des activités et forums

Veillez faire approuver le transfert de fonds entre les catégories (montants repères, détachement, transport, divers) ou des activités et forums au moyen d'une modification du contrat.